



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 76382

## Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger sur les difficultés rencontrées par certains expatriés pour passer leur baccalauréat en candidat libre à Vancouver. Selon l'administration en charge de la désignation de centres d'examen (la DEGESCO) pour faire passer le baccalauréat hors de France, une structure doit être labellisée centre d'examen avec les conditions qui s'y attachent : lieu, et surveillance permanente entre autres. Cette labellisation a un coût qui ne saurait être porté à la charge du candidat. Selon les informations disponibles le consulat de Vancouver n'aurait ni la place ni le personnel pour ce faire. Les jeunes intéressés ne peuvent même pas passer cet examen au lycée de Calgary, ce dernier, bien qu'ayant lui-même des candidats libres, n'ayant pas cette labellisation. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement entend prendre en compte la situation des jeunes Français de Vancouver et Calgary désireux de passer leur baccalauréat en qualité de candidat libre.

## Texte de la réponse

Les candidats scolaires ou libres, résidants à l'étranger peuvent s'inscrire à l'examen du baccalauréat, sans condition de diplômes ou de nationalité, dans l'académie de rattachement du pays où ils résident. Ces candidats sont affectés dans un centre d'examen autorisé par la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette autorisation s'appuie sur des critères de sécurité, l'existence d'un nombre d'élèves suffisant et d'un nombre de correcteurs-examineurs sur place satisfaisant. Le nombre de candidats inscrits à la session 2015 du baccalauréat au Canada s'élevait à 377 inscrits dont seulement 2 élèves domiciliés dans la région de Calgary. Tous les autres candidats étaient domiciliés ou scolarisés à proximité des trois centres d'examens situés à Ottawa, Toronto et Montréal. Ces éléments ne permettaient pas l'ouverture d'un centre d'examen au lycée Louis Pasteur de Calgary. Cette ouverture est envisageable pour les prochaines sessions si les conditions énoncées ci-dessus sont réunies.

## Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Lefebvre](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (1<sup>re</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76382

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Commerce extérieur, tourisme et Français de l'étranger

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [24 mars 2015](#), page 2074

**Réponse publiée au JO le :** [15 septembre 2015](#), page 7029